

Un simple malentendu ?

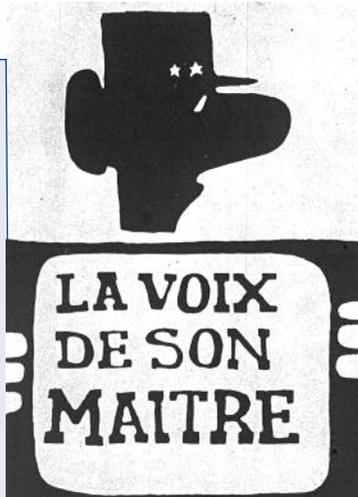
Audiovisuel public et *Staatsrundfunk*

Valérie Robert*

» Dans le discours des journalistes allemands sur eux-mêmes et sur les médias allemands, l'autodéfinition, explicite ou implicite, comme force démocratique centrale occupe une place beaucoup plus importante qu'en France. Ainsi, des concepts comme « objectivité » (*Objektivität*) ou « distance par rapport à l'Etat » (*Staatsferne*) sont centraux pour leur identité collective et reposent sur une opposition avec à la fois le passé allemand et d'autres systèmes contemporains, tout particulièrement celui de la France.

Die Stimme seines Herrn

In Frankreich wie in Deutschland nimmt die Politik Einfluss auf die öffentlich-rechtlichen Sendeanstalten oder versucht es zumindest; insofern sind die beiden Länder durchaus vergleichbar – auch wenn die Strukturen unterschiedlich sind und der Begriff „Staatsfernsehen“, in Deutschland seit der Nazizeit diskredi-



tiert, mit dem Selbstverständnis der dort arbeitenden Journalisten nicht vereinbar ist. Immerhin hat die Brender-Affäre zu einem neuen Staatsvertrag geführt, der die Rechte des ZDF seit 2015 stärkt; in Paris war die Rolle des Staates in den französischen Medien u. a. Gegenstand der studentischen Proteste im Mai 1968. Red.

Ce phénomène concerne également des transferts comme la traduction en allemand de la notion française d'« audiovisuel public ». Comment interpréter sa traduction fréquente dans la presse allemande par « audiovisuel d'Etat » (*Staatsrundfunk*) ? S'agit-il vraiment d'un malentendu ou bien cette traduction a-t-elle une fonction spécifique au champ journalistique allemand ?

En 2008-2009, des évolutions parallèles touchant l'audiovisuel public en France et en Allemagne ont montré que les deux systèmes n'étaient pas aussi différents que le veut la représentation commune dans les médias allemands. D'un côté, en France, on est passé de l'annonce par Nicolas Sarkozy de la suppression de la publicité sur les

chaînes de télévision publiques (le 8 janvier 2008) et de la future nomination par l'Élysée des présidents des sociétés de l'audiovisuel public (le 25 juin 2008) à la promulgation le 7 mars 2009 de la loi sur l'audiovisuel public instaurant ces deux mesures. De l'autre côté, en Allemagne, à l'initiative de Roland Koch, alors ministre-président chrétien-démocrate de Hesse, le conseil d'administration de la deuxième chaîne de télévision publique (ZDF) a voté le 27 novembre 2009 contre le prolongement du contrat du rédacteur en chef de la chaîne publique, Nikolaus Brender – un vote annoncé dès février 2009 et qui a donné lieu à un vaste débat dans la presse sur l'intervention du politique dans l'audiovisuel public. En analysant la

* Valérie Robert est Maître de conférences à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.

presse allemande en 2008-2009, on constate que, tout en portant sur le thème commun qu'est l'influence visible de l'Etat sur l'audiovisuel public dans les deux pays, les récits sont certes simultanés, mais ils ne se croisent et ne s'éclairent réciproquement que de manière exceptionnelle.

Traductions

L'indice le plus clair de cette manière de traiter de manière parallèle, sans les mettre en relation ni opérer de réelle comparaison, de phénomènes pourtant comparables, est la manière dont la presse allemande transpose le terme français d'« audiovisuel public ». On rencontre en effet diverses traductions suivantes, associées à « audiovisuel » (*Rundfunk*), « radio » (*Funk, Radio*), « télévision » (*Fernsehen*), « chaîne » (*Sender*) :

- *öffentlich-rechtlich* (de droit public) : ce terme neutre, qui présuppose une homologie entre les deux systèmes, est très minoritaire ;
- *öffentlich* (public) : ce terme, lui aussi neutre, est quasiment inexistant ;
- les noms composés avec *Staats-* (comme *Staatsrundfunk*) ou l'adjectif *staatlich* (d'Etat ou étatique) qui sont péjoratifs et utilisés de manière synonyme, sont les plus fréquents.

On a examiné les occurrences de ces différentes traductions (isolées ou emploi systématique), la manière dont leur emploi est justifié explicitement ou présupposé, leur fonction dans le discours, les énonciateurs et donc les « médiateurs » concernés. Lorsque la presse allemande parle des médias français, le public se trouve face à un discours *patchwork* dans lequel sont imbriqués des textes émanant autant de ces médiateurs professionnels que sont les correspondants, traducteurs de « systèmes de signes culturels » (selon l'expression de Kai Hafez), et les journalistes médias qui sont tout au plus des médiateurs involontaires, puisque leur fonction n'est pas d'informer spécifiquement sur la France, dont ils ne sont pas spécialistes.

L'Allemagne, un système unique ?

D'une manière générale, les dénominations en *Staats-* ou *staatlich* sont très fréquentes dans la presse allemande, comme on a pu l'établir en les

répertoriant pour l'année 2008. Elles sont utilisées pour l'audiovisuel public de régimes autoritaires (Birmanie, Corée du Nord, Cuba, Iran, Russie, Syrie, Venezuela...), de régimes démocratiques présentés comme arriérés (Bulgarie, Croatie, Grèce, Inde, Italie, Roumanie, Serbie, Turquie...), mais aussi pour d'autres pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse. Dans cette représentation, plus de 60 pays au monde ont un « audiovisuel d'Etat ». Ces termes ne sont par contre utilisés que de manière exceptionnelle pour parler de l'Allemagne, et il s'agit alors du passé totalitaire (RDA et, de manière sous-jacente mais permanente, la période nazie) ou de la « télévision Adenauer » (le projet du chancelier de lancer en 1960 une chaîne à la fois privée et contrôlée par l'Etat fédéral, projet bloqué par un arrêt de la Cour constitutionnelle). Mais le terme apparaît également durant l'affaire Brender pour lancer un avertissement aux politiques, afin qu'ils ne s'immiscent pas dans la politique des programmes de la ZDF. Ainsi, le *Spiegel* du 2 mars 2009 explique dans un article écrit par des journalistes médias que « *l'ARD et le ZDF ne sont en aucun cas des*



télévisions d'Etat, même si on en a en ce moment l'impression à cause de l'attaque de Roland Koch. Contrairement au modèle français ou italien avec leurs patrons Nicolas Sarkozy ou Silvio Berlusconi ». L'« audiovisuel d'Etat » désigne donc une situation présentée comme encore inconnue en Allemagne, un épouvantail qui a une fonction d'avertissement.

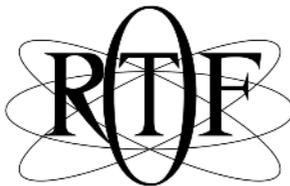
Des systèmes pas si différents

Pourtant, si l'on compare les deux systèmes, on se rend compte qu'ils ne sont pas si éloignés en ce qui concerne l'influence de l'Etat, même si celle-ci ne

s'exerce pas toujours par les mêmes moyens. Ainsi, dans le conseil d'administration de *France Télévisions*, on trouve sept représentants de l'Etat (deux du Parlement, cinq de l'Etat) sur 14 membres, et le président était entre mars 2009 et novembre 2013 nommé par l'Elysée. Au moment de l'affaire Nikolaus Brender, le conseil d'administration de la ZDF comptait six représentants directs de l'Etat (cinq des *Länder* et un de l'Etat fédéral) sur 14 membres ; huit élus par le conseil de la télévision (*Fernsehrat*), lui-même très majoritairement composé de représentants directs ou indirects de l'Etat. D'ailleurs, la Cour constitutionnelle, saisie après l'affaire Brender, a jugé dans son arrêt du 25 mars 2014 que le principe constitutionnel de *Staatsferne* (distance par rapport à l'Etat) n'était pas respecté et a limité à maximum un tiers les représentants de l'Etat et des partis, ce qui a mené à la signature en juin 2015 d'un nouveau traité (*Staatsvertrag*) modifiant les statuts de la ZDF.

France : changement ou état de faits ?

L'utilisation du terme « audiovisuel d'Etat » pour parler de l'audiovisuel français mais pas de son équivalent allemand semble donc relever du principe de la paille dans l'œil du voisin et elle est d'ailleurs moins fréquente lorsque ce sont les correspondants qui parlent de la France. Chez eux, la plupart du temps, ce terme péjoratif fait l'objet d'une utilisation contextualisée, et il est explicité comme une évolution possible mais pas comme un état immuable. Ainsi, le correspondant à Paris de la *Süddeutsche Zeitung* écrit le 27 juin 2008 que la réforme de l'audiovisuel public « *passé pour un recul et un retour à l'audiovisuel d'Etat d'il y a quarante ans* », et le correspondant à Paris du *Tagespiegel* écrit le même jour que « *les auditeurs de Sarkozy se sont tout de suite souvenus de l'état des choses il y a plus de trente ans aux temps de la radio et la télévision d'Etat qu'était l'ORTF* ». Il



OFFICE DE RADIODIFFUSION-TÉLÉVISION FRANÇAISE

arrive cependant qu'on trouve dans le même article deux niveaux contradictoires, celui d'un état présupposé intemporel et celui d'un changement

possible, comme dans un article du correspondant parisien de la *Berliner Zeitung* qui, tout en parlant de « *la réforme de la télévision d'Etat* », explique que « *c'est avec raison que des politiques de l'opposition comme l'ancien ministre de la culture Jack Lang regrettent un 'recul et un retour' à l'époque de la télévision d'Etat* ». L'information des lecteurs co-existe donc avec un cliché péjoratif.

Une opposition non argumentée

Du côté des journalistes médias, par contre, la représentation est bien plus schématique et *Staat* et *staatlich* sont largement majoritaires. S'esquisse ainsi une mise en contraste, non argumentée et par là même naturalisée, entre deux systèmes présentés comme immuables et radicalement différents. Ainsi, un article de la *Nordwest-Zeitung* du 11 janvier 2008 parle de « *à la télévision d'Etat* » pour la France et de « *dans les programmes publics* » pour l'Allemagne ; bref, la « *télévision d'Etat* » semble ne concerner en rien l'Allemagne du présent.

Le modèle français est d'ailleurs évoqué dans les articles concernant l'affaire Brender et la ZDF comme un contre-exemple, qui a pour fonction de mettre en garde mais en escamotant les véritables ressemblances ; d'ailleurs, les correspondants à Paris ne sont pas sollicités et leur expertise qui permettrait de nuancer le tableau n'est pas prise en compte. Décrire et comparer réellement les deux systèmes montrerait en effet que la différence est moindre que ne le veut le cliché, qui semble être d'ailleurs un mythe professionnel des journalistes d'Allemagne fédérale, celui d'un journalisme allemand complètement indépendant de l'Etat. Il est très rare que la comparaison ait réellement lieu, et c'est d'ailleurs le fait d'une correspondante qui dans la *Märkische Allgemeine* du 3 décembre 2009 renverse la perspective et explique que l'on trouve « *également dans la France de Sarkozy une forte intervention de la politique dans l'audiovisuel et les journaux* ».

Le mythe de l'autonomie

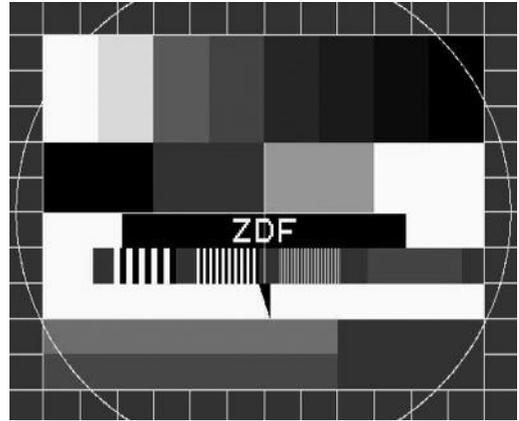
Durant l'affaire Brender, le récit dominant est celui d'une mise en péril d'un monde dans lequel tout allait jusque-là pour le mieux, représentation

qui repose sur une mémoire sélective car les cas d'intervention politique dans l'audiovisuel public de la République fédérale sont légion. Cette réécriture de l'histoire est liée à l'importance accordée à l'autonomie au moins symbolique du champ journalistique en Allemagne, elle-même liée à l'expérience du nazisme. Ce mythe étant incompatible avec le constat d'une dépendance structurelle, on occulte donc largement celle-ci, et les cas évidents d'intervention politique sont traités comme des dérives ponctuelles. La matrice de cette représentation est une identité collective constituée entre autres par ce qu'on peut appeler un « grand récit démocratique », dans lequel l'indépendance des journalistes est un élément fondateur de l'Allemagne fédérale vue comme République irréprochable. Ceci se fait par contraste avec d'autres pays considérés comme moins exemplaires, mais aussi avec le passé allemand ; ce qui ressort finalement, c'est paradoxalement le caractère de modèle du système allemand.

Le stéréotype et sa fonction

« Audiovisuel d'Etat » : en réalité, cette traduction a une fonction spécifique pour le champ journalistique allemand et relève du fonds de stéréotypes qui structure la perception des médias français par les médias allemands. Ce terme n'est pas purement descriptif, il porte un jugement de valeur sur l'indépendance par rapport au pouvoir et opère une distinction entre un système étranger et le système allemand. Son utilisation relève donc d'un positionnement, conscient ou non, au sein d'un système discursif structuré par des valeurs et une autoreprésentation du système médiatique alle-

mand. Il s'agit d'un contenu qui ne fait pas explicitement l'objet de l'énonciation, mais il est quand même dit, d'une autre manière, et il charrie ainsi également des informations sur les médias français, ainsi qu'une image du voisin français présentée comme admise et soustraite à la discussion.



Qu'il y ait partout ailleurs dans le monde, et en particulier en France, mais pas en Allemagne, un « audiovisuel d'Etat » : cette représentation fait partie de l'imaginaire socio-discursif des journalistes allemands qui construit aussi leur identité professionnelle. Le modèle français est à la fois présent et escamoté car réduit à un cliché, ce qui montre que stéréotype sur l'autre (hétérostéréotype) et stéréotype sur soi-même (autostéréotype) sont inséparables. La transposition biaisée d'un terme somme toute très simple ne peut être une simple erreur de traduction, elle a lieu dans le cadre d'une médiation qui se fait en fonction de problématiques internes à l'Allemagne et plus particulièrement à un groupe socioprofessionnel spécifique, celui des journalistes.

On peut approfondir ces analyses en consultant deux revues en ligne spécialisées :

- <http://tinyurl.com/zugkvcm> : Avec la contribution de Valérie Robert sur *L'audiovisuel public allemand, entre autonomie et dépendance*. Paru le 16.1.2016 sur le site de l'Institut National de l'Audiovisuel *ina global*.
- <http://tinyurl.com/gt7ezej> : Avec l'analyse de Valérie Robert *Staatsfreiheit ou intervention de l'Etat ? Le modèle allemand de l'audiovisuel public* ; publiée aussi en 2013 dans le Vol. 2, N° 2 de la revue internationale *Sur le journalisme*, éditée depuis 2012 en anglais, français, portugais et espagnol.